

**Séance publique du 30 janvier 2026**

**N° 2026-81**

Convocation du 23 janvier 2026

Aujourd'hui vendredi 30 janvier 2026 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Loïc FARNIER, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAR, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHEQUIERE, M. Frédéric GIRO, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaël LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Matthieu MANGIN, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PESCINA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :**

M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI

Mme Nathalie DELATTRE à M. Dominique ALCALA

M. Laurent GUILLEMIN à M. Maxime GHEQUIERE

M. Radouane-Cyrille JABER à M. Olivier CAZAUX

M. Nicolas PEREIRA à Mme Béatrice SABOURET

Mme Nadia SAADI à Mme Eve DEMANGE

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

Mme Christine BONNEFOY à partir de 15h15

M. Thomas CAZENAVE à partir de 15h15

Mme Anne FAHMY à partir de 15h15

Mme Daphné GAUSSENS à partir de 15h15

Mme Fabienne HELBIG à partir de 16h40

M. Stéphane MARI à partir de 16h40

M. Patrick PUJOL à partir de 15h15

M. Michel POIGNONEC à partir de 15h15

**LA SEANCE EST OUVERTE**

	<b>Conseil du 30 janvier 2026</b>	<b>Délibération</b>
	<b>Direction Contrôle de gestion</b>	<b>N° 2026-81</b>

---

**Société d'économie mixte locale - Bordeaux Métropole Aménagement(BMA)-Rapport 2025 relatif à l'exercice 2024(En application de l'article L. 1524-5 du code général des collectivités territoriales)- Information au conseil**

---

Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La Société d'économie mixte Bordeaux Métropole Aménagement (BMA) est détenue à 45,11% par la ville de Bordeaux, puis 13.31% par Bordeaux Métropole. Créée en 1965, BMA est chargée d'opérations d'aménagement confiées par des collectivités en vertu de conventions de concession ou de mandat de maîtrise d'ouvrage.

Elle possède des participations dans la SCI BMA CURSOL, la SAS Aménagement Bastide NIEL et dans la SAS Immobilière IKOS.

BMA intervient sur la réalisation d'opérations d'aménagement, de construction, de gestion, d'étude et de réalisation d'équipements publics ; de gestion par voie d'affermage, régie intéressée, gérance ou des équipements dans le cadre d'une activité commerciale. Ainsi, la SEM peut être concessionnaire d'opérations publiques d'aménagement, réaliser des études d'urbanisme et de programmation. Enfin, elle peut conduire directement pour son propre compte des opérations privées d'intérêt général.

**Relations contractuelles avec Bordeaux Métropole**

La société dispose à fin 2024 de plusieurs engagements conclus avec Bordeaux Métropole : 2 concessions d'aménagement en cours de réalisation (la ZAC du Centre-ville de Mérignac et la ZAC Bastide Niel sur Bordeaux au travers de la SA d'aménagement éponyme). Elle a également conclu plusieurs études et mandats urbains avec BM, qui sont en cours d'exécution (site de la Jallière, site de la blancherie et de Feydeau, site de Mériadeck et quartier de Caudéran).

La société bénéficie de garanties d'emprunt de Bordeaux Métropole pour un encours de 29,6 M€ à fin 2024 mais ne bénéficie pas d'avance en compte courant.

**L'analyse financière de l'exercice 2024**

Dénomination sociale	Bordeaux Métropole Aménagement (BMA)				
Statut	SAEML au capital de 3,9 M€, détenu à 45,11 % par la Ville de Bordeaux et à 13,31 % par Bordeaux Métropole*				
Présidente	Marie-Claude NOEL				
Dir. Générale	Claire VENDE				
Objet	Aménagement urbain				
Périmètre géographique	Bordeaux Métropole, Département de la Gironde et Région Nouvelle-Aquitaine				
INDICATEURS FINANCIERS	2022	2023	2024	2024/2023 En K€	2024/2023 En %
Chiffre d'affaires (hors Production/subv)	8 980 K€	5 665 K€	6 204 K€	539 K€	9,5%
Résultat d'exploitation	657 K€	355 K€	16 K€	-339 K€	-95,5%
Rés. Net	502 K€	308 K€	30 K€	-278 K€	-90,1%
Capitaux Propres	26 234 K€	27 770 K€	27 544 K€	-226 K€	-0,8%
Trésorerie	27 625 K€	28 483 K€	23 382 K€	-5 101 K€	-17,9%
Dettes financières (emprunts)	31 699 K€	31 176 K€	30 580 K€	-596 K€	-1,9%
Masse salariale (yc charges sociales)	3 590 K€	3 524 K€	3 658 K€	134 K€	3,8%
ETP	40,0	41,0	42,9	1,9	4,6%

Au 31/12/2024, la santé financière est assez satisfaisante. Le niveau des capitaux propres de 27 770 K€ (dont 6 189 K€ de subventions) est stable par rapport à 2023, le BFR est en amélioration (-11 674 K€) et la trésorerie (23 382 K€), en baisse par rapport à 2023 (28 483 K€), reste élevée. En revanche le poids des emprunts (30 579 K€) et autres dettes est élevé, et se traduit par un ratio des fonds propres de 30% qui reste satisfaisant (à suivre en 2025).

Au niveau de l'activité, le chiffre d'affaires net de 6 204 K€ est en hausse de 9% par rapport à 2023 (5 665 K€) et se répartit à 52 % sur la rémunération des mandats, à 38 % sur les opérations en propres (loyers) et 10% sur la rémunération de Bastide Niel. En revanche la hausse des charges d'exploitation de 6% par rapport à 2023 impacte le résultat d'exploitation qui s'établit à 16 K€ (versus 355 K€ en 2023). Le résultat financier de -245 K€ et le résultat exceptionnel de 278 K€ permettent de dégager cette année encore, un résultat net positif de 30K€ mais en recul de 279 K€ par rapport à 2023 (309 K€).

Les fonds propres enregistrent une tendance régulière à la hausse depuis 2020. Cette progression est le signe du renforcement de la capacité financière. Cependant, le ratio de fonds propres, qui mesurait 28 % en 2020, atteint un pic à 36 % en 2022 avant de reculer à 31 % en 2023 (-6 points). Cela s'explique par un recours plus important aux subventions d'investissements.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole**

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1524-5,

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT QUE** Bordeaux Métropole est actionnaire de la SEML BMA et que, dans ce contexte, il est nécessaire de présenter chaque année au Conseil de Bordeaux Métropole le rapport des administrateurs représentant Bordeaux Métropole au sein du Conseil d'administration de BMA,

**DECIDE**

**Article UNIQUE :** de prendre acte du rapport présenté par les administrateurs représentant Bordeaux Métropole au sein du Conseil d'administration de SEML BMA, au titre de l'exercice 2024.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées – Communication effectuée.

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,
---------------------------------	---------------------------